

6.3 Main-d'œuvre médicale

6.3.1 Revenus des médecins exerçant à titre privé

En 1970, la moyenne des revenus professionnels bruts des médecins touchant des honoraires s'élevait à \$50,819, ce qui représente une hausse de 9.7% sur 1969 et de 93.1% sur 1962. La moyenne la plus élevée pour 1970, soit \$59,457, a été enregistrée en Alberta. A Terre-Neuve, au Manitoba et en Ontario les montants étaient supérieurs à la moyenne nationale et dans les autres provinces ils s'échelonnaient entre \$49,178 (Saskatchewan) et \$37,269 (Yukon et Territoires du Nord-Ouest).

De façon générale, au cours de la période 1962-70, le revenu brut moyen a été plus élevé à Terre-Neuve, en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'au Québec et aux Maritimes.

Les revenus nets des médecins, déduction faite des frais professionnels, se répartissent géographiquement de façon analogue. La moyenne en 1970 était de \$34,360 pour l'ensemble du pays, soit 11.3% de plus qu'en 1969 et 102.5% de plus qu'en 1962. La moyenne provinciale la plus élevée, soit \$41,562, a été enregistrée à Terre-Neuve et la suivante, \$39,678, en Alberta.

6.3.2 Nombre de médecins

En décembre 1971, il y avait 32,625 médecins civils actifs au Canada. De ce nombre, 12,506, soit plus que le tiers, pratiquaient en Ontario. C'est la Colombie-Britannique qui avait le nombre le plus faible de personnes par médecin (615), suivie de l'Ontario (621), du Manitoba (645) et du Québec (662). La moyenne nationale en décembre 1971 était de 666 personnes par médecin.

Le tableau 6.1 donne la répartition par province et le nombre de personnes par médecin pour 1971 et montre également l'évolution pour ce qui est du total national depuis 1901. Les chiffres comprennent tous les internes et résidents, débutants et finissants, et les médecins qui font de l'administration, de l'enseignement, de la recherche, etc., dans le domaine médical, ainsi que ceux qui pratiquent la médecine clinique.

6.4 Santé et sport amateur

Le programme de la santé et du sport amateur a été inauguré en 1961 pour accroître la participation des Canadiens à tous les niveaux de l'activité physique récréative, compétitive et non compétitive, ainsi qu'aux sports amateurs, pour aider à procurer aux participants la formation, les moyens et la chance de tirer profit de leurs loisirs, et pour aider à mettre à la disposition de tous les citoyens les installations et les cadres nécessaires pour qu'ils puissent participer librement aux activités récréatives de leur choix. Ces objectifs sont établis à partir du principe que tous les Canadiens devraient être suffisamment en forme pour que leur santé physique et mentale s'en trouve améliorée et que les athlètes canadiens devraient réaliser des performances dans les compétitions nationales et internationales de façon à contribuer à l'unité nationale et au prestige international du Canada.

Un Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur, composé d'au plus 30 membres nommés par le gouverneur en conseil à raison d'au moins un représentant par province, a été mis sur pied pour étudier les problèmes liés à ce genre d'activités et soumettre des recommandations au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre a proposé, en mars 1970, une nouvelle politique gouvernementale des sports pour le Canada qui reflète le double objectif de l'excellence au niveau de la compétition et de la participation du public. Ainsi, le programme a été divisé en deux sections: Sports Canada, dont la fonction principale est de promouvoir l'excellence des athlètes canadiens dans les compétitions sportives, et Loisirs Canada qui a pour tâche d'encourager la participation aux activités physiques. Pour accroître les possibilités des organismes canadiens de sports et d'activités récréatives, le programme accorde une aide administrative et financière et d'autres formes d'assistance professionnelle.

Le programme fédéral pour 1972-73 porte essentiellement sur les éléments suivants: subventions et soutien aux organisations nationales de santé et de sport amateur en vue d'améliorer les normes d'administration, d'entraînement et d'enseignement, d'accroître le taux de participation aux activités physiques récréatives et de contribuer financièrement à l'organisation de compétitions; promotion et soutien de projets spéciaux comprenant les Jeux de l'Arctique, les Jeux du Canada et le Certificat canadien d'efficacité physique, et aide à l'organisation d'événements sportifs d'intérêt national; planification, formation, recherche et communications à l'appui d'une participation accrue de tous les Canadiens aux activités physiques récréatives; et enfin aide financière pour les athlètes aux études.